

RÉGIMES DE SORTIE

CHOIX DE RÉGIMES POSSIBLES

EXT A NTS	DP A NTS	DP A TS	DP NA TS	DP NA NTS
<p>Votre enfant ne mange pas à la cantine et ne prend pas le bus scolaire.</p> <p>Il est autorisé à sortir entre la matinée et l'après-midi, à la fin des cours de la demi-journée sans autorisation spéciale et sans signature du cahier de décharge.</p> <p>Dans ce cas de figure, nous ne sommes pas tenus de vous prévenir que votre enfant sort.</p>	<p>Votre enfant déjeune à la cantine et ne prend pas le bus scolaire.</p> <p>Il est autorisé à quitter le collège plus tôt en cas d'absence d'un professeur à la fin de sa journée et APRES avoir pris son repas au collège (à 12h50 s'il termine à 11h30 ou 13h50 s'il termine à 12h30) ;</p> <p>Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de signer le cahier de décharge mais nous ne sommes pas tenus de vous prévenir que votre enfant sort.</p>	<p>Votre enfant déjeune à la cantine et prend le bus scolaire.</p> <p>Il est autorisé à quitter le collège à 16h en cas d'absence d'un professeur à la fin de sa journée puisqu'il n'y a pas de bus plus tôt.</p> <p>Dans ce cas, nous ne sommes pas tenus de vous prévenir que votre enfant sort.</p> <p><i>Pour partir avant 16h, vous pouvez soit venir récupérer votre enfant contre signature du cahier de décharge, soit désigner un tiers dans une autorisation écrite de votre part contresignée par la vie scolaire, soit rédiger une autorisation écrite contresignée de la vie scolaire.</i></p>	<p>Votre enfant déjeune à la cantine et prend le bus scolaire.</p> <p>Il n'est pas autorisé à quitter le collège avant la fin de la journée.</p> <p>Il doit être présent au collège de 8h à 17h</p>	<p>Votre enfant déjeune à la cantine et ne prend pas le bus scolaire.</p> <p>Il n'est pas autorisé à quitter le collège avant la fin de la journée.</p> <p>Il doit être présent au collège de 8h à 17h</p>

Sorties exceptionnelles :

- Changement d'EDT : un mot dans le carnet ou sur Pronote doit normalement être noté afin de vous signaler l'absence d'un professeur ou le déplacement/report/remplacement d'un cours. Dans ce cas, la sortie s'effectuera suivant le régime de votre enfant.
- Votre enfant est malade : nous vous contactons pour le récupérer, merci de signer le cahier de décharge pour nous ayons la garantie qu'il ne soit pas parti seul.

⚠ AUCUNE SORTIE ENTRE 2 COURS N'EST AUTORISÉE, POUR LES EXTERNES COMME POUR LES DP

ATTENTION, pour toutes les autres situations, votre enfant doit :

- Soit avoir une autorisation écrite de votre part contresignée par la vie scolaire
- Soit se faire récupérer par un tiers désigné dans une autorisation écrite de votre part et contresignée par la vie scolaire
- Soit vous récupérez votre enfant qui a encore cours et il faudra dans ce cas signer le cahier de décharge

Tout changement de régime doit passer par une demande écrite, validée par la vie scolaire.

N.B : Quel que soit le régime choisi, les élèves ne doivent pas stationner devant ou aux abords du collège

Vu et pris connaissance le

Signature du (des) responsable(s) légal(aux) :